

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU JEUDI 13 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué en date du cinq avril deux mille dix-sept en réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice L'ÉCUYER, Maire, qui déclare la séance ouverte à 19 H 30.

Étaient présents : Béatrice L'ECUYER, Alain BOUSSARD, Bruno GUILLIER, Christiane ROUSSEL, Martine FRICK, Max GRANDISSON, Isabelle LARMURIER, Marie-Christine LEGESNE, E. MEKKAKIA.

Absent(s) excusé(s) : Ludovic BOURDIN, Pascal DROGUEUX, Kévin MACE , Anne POTEAU.

Pouvoir(s) : Ludovic BOURDIN à Alain BOUSSARD, Pascal DROGUEUX à Bruno GUILLIER, Anne POTEAU à Béatrice L'ECUYER.

Conformément aux règles établies, Monsieur Max GRANDISSON est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2017, a été adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Budget primitif M49 2017 :**

Le Budget Primitif 2017 M49 proposé pour vote s'équilibre pour la section de fonctionnement en recettes et en dépenses pour la somme de 447.790,58 €, et pour la section investissement pour la somme de 446.669,28 € en recettes et en dépenses. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

#### **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 M14 :**

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2016 pour la M14, fait ressortir un excédent de fonctionnement de 808.491,45 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide l'affectation suivante :

- × Recette d'Investissement (1068) 23.420,29 €
- × Excédent de fonctionnement reporté (002) 785.071,16 €.

#### **Vote des 4 taxes 2017 :**

Suite à la réunion de la commission des finances du 03 avril 2017, il est proposé de ne pas augmenter les taxes. Néanmoins, la fusion avec la Communauté de Communes du Val Briard, à un impact sur les taux des Taxes : Taxe d'Habitation passe de 16,53 % à 9,71 %, Taxe Foncière Bâti reste à 13,03 %, Taxe Foncière Non Bâti reste à 32,79 % et concernant la CFE elle n'apparaît pas sur l'état de notification des taux d'imposition. Cela donne un produit correspondant de 216.166 €.

TAXES	TAUX VOTES 2016	Nouveaux taux de référence suite fusion CC Val Briard 2017	BASES D'IMPOSITION 2017	TAUX VOTES 2017	PRODUIT CORRESPONDANT 2017
HABITATION	16,86	9,71	901400	9,71	87526
FONCIER BÂTI	13,03	13,03	628400	13,03	81881
FONCIER NON BÂTI	32,79	32,79	142600	32,79	46759
CFE	16,96	>>>	>>>	>>>	>>>
<b>TOTAL</b>					<b>216166</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, décident de ne pas augmenter les taxes et d'appliquer la modification pour la taxe d'habitation et la CFE découlant de la fusion avec la Communauté de Communes du Val Briard comme indiqué ci-dessus. Soit un produit correspondant de 216166 €.

### **Remboursement anticipé en totalité de l'emprunt avance TVA et subvention contrat triennal de voirie 2ème tranche :**

Madame le Maire rappelle qu'un emprunt de 100.000 € a été contracté auprès du Crédit Agricole de Meaux le 19/12/2014. Cet emprunt finance le montant du FCTVA et des subventions accordées pour la 2ème tranche du contrat triennal de voirie, dans l'attente de percevoir ces aides. Deux remboursements partiels ont déjà été effectués d'un montant total de 72.187 €. Aujourd'hui, les deux recettes ayant été versées à la collectivité, il convient de demander le remboursement anticipé total de cet emprunt soit de 27.813 €, a été demandé au Crédit Agricole de Meaux. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, autorise Madame le Maire à signer la demande de remboursement anticipé total sur l'emprunt FCTVA et subventions de la 2ème tranche du contrat triennal de voirie, pour un montant de 27.813 €.

### **Budget primitif M14 2017 :**

Le Budget Primitif 2017 M14 proposé pour vote s'équilibre pour la section de fonctionnement en recettes et en dépenses pour la somme de 1.561.246,56 €, et pour la section investissement pour la somme de 1.324.369,34 € en recettes et en dépenses. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

### **Arrivée de Madame Marie-Christine LEGESNE à 21 H 00**

### **Renouvellement adhésion 2017 service prévention des risques professionnels et nomination nouvel agent prévention :**

Par courrier en date du 12 décembre 2016, le Centre de Gestion de Seine-et-Marne, nous informe que le contrat souscrit pour le service prévention des risques professionnels pour l'année 2016 arrive à terme. Ce contrat se reconduit par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie sous préavis de 1 mois par lettre recommandée avec accusé. En conséquence, pour cette année 2017, il est reconduit. Le problème c'est que nous n'avons plus d'agent de

prévention des risques, Monsieur Serge CARRAUD se porte volontaire pour reprendre ce poste. Il y a obligation de suivre des formations. Après un tour de table, il est décidé de confier la mission d'agent de prévention des risques à Monsieur Serge CARRAUD et de l'autoriser à suivre les formations nécessaires.

### **Approbation des nouveaux statuts du SIVOS PECY/VAUDOY :**

Considérant la gestion des Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.), la gestion des accueils périscolaires et la gestion des accueils de loisirs, vu la délibération du SIVOS PECY/VAUDOY approuvant la modification de ses statuts, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 Abstention (Isabelle LARMURIER) et 11 voix Pour, accepte la modification des statuts du SIVOS PECY/VAUDOY.

### **Validation des tableaux de liquidation de dissolution du Syndicat Mixte de la Crèche du Canton de Rozay-en-Brie :**

Par mail en date du 10 avril 2017, Monsieur CHAUVIN Maire d'Hautefeuille, nous demande de nous prononcer, sur la validation des tableaux de liquidation du Syndicat Mixte de la Crèche du Canton de Rozay-en-Brie et d'inscrire au budget les soldes des sections de fonctionnement et d'investissement. Pour notre commune :

.Recettes d'investissement 1.347,97 €

.Déficit de fonctionnement 110,52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les tableaux de dissolution finalisés du syndicat de la crèche du canton de Rozay en Brie.

### **Affaires diverses :**

#### **Questions diverses :**

**Madame Béatrice L'ECUYER** informe les élus, de la possibilité d'adhérer à un service « alertes SMS », mis en place par la Communauté de Communes. En cas d'inondations, pollutions, prévisions météorologiques, routes barrées, grèves dans les écoles, ainsi tous types d'informations pouvant intéressés les administrés, ceux-ci seraient prévenus de l'événement par un SMS. Après un tour de table, il est décidé d'adhérer à ce service.

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme Béatrice L'ÉCUYER lève la séance à 21 h 40.**

**Délibéré en séance les jour, mois, an susdits et ont signé au registre les membres présents.**

<b>NOMS</b>	<b>PRÉNOMS</b>	<b>POUVOIRS</b>	<b>SIGNATURES</b>
<b>L'ÉCUYER</b>	<b>Béatrice</b>		
<b>BOUSSARD</b>	<b>Alain</b>		
<b>GUILLIER</b>	<b>Bruno</b>		
<b>ROUSSEL</b>	<b>Christiane</b>		
<b>BOURDIN</b>	<b>Ludovic</b>	<b>A. BOUSSARD</b>	
<b>MACÉ</b>	<b>Kévin</b>	<b>Absent</b>	
<b>DROGUEUX</b>	<b>Pascal</b>	<b>B. GUILLIER</b>	
<b>LEGESNE</b>	<b>Marie-Christine</b>		
<b>GRANDISSON</b>	<b>Max</b>		
<b>FRICK</b>	<b>Martine</b>		
<b>MEKKAKIA</b>	<b>Éric</b>		
<b>POTEAU</b>	<b>Anne</b>	<b>B. L'ÉCUYER</b>	
<b>LARMURIER</b>	<b>Isabelle</b>		